



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2018, DU
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020
ET DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET
TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de Preissac tiendra une séance spéciale le mardi le 19 décembre 2017 à 19 h, au 6 rue des Rapides, Preissac afin d'adopter le budget pour l'année 2018, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020 ainsi que le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget, le programme des immobilisations et le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*.

Donné à Preissac ce 4e jour de décembre 2017.

Gérard Pétrin
Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 décembre 2017.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 4 décembre 2017.

Gérard Pétrin
